

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 13 avril 2010

N° 2010-08

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil dix, le 13 avril 2010 à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	9	
Date de la convocation :	06 avril 2010	

Présents : MM. AJAS, AURADE, CAMBON, GUIRBAL, LACOMBE, LAVABRE, MASSAT, MASSEGLIA et ROUCOLLE.

Absents excusés : MM. ANDRIEU, ASTRUC, BONHOMME, DAGEN, GARRIGUES, LAMOLINAIRIE et MOIGNARD.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
M. GINESTET (Syndicat Départemental),
M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),
M. CASSE (SIEEOM Sud Quercy).

OBJET : Personnel Syndical – Poste de gardien de la déchetterie de Montaigu

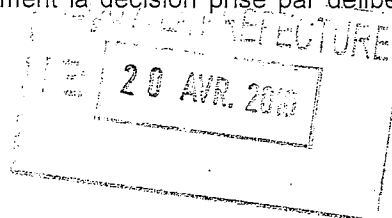
Le Président rappelle que lors de la réunion du 15 décembre 2009, le Comité Syndical a approuvé la modification des caractéristiques du poste de gardien de la déchetterie de Montaigu en portant de 12h à 17h30 la durée hebdomadaire de travail.

Cette modification est essentiellement liée à l'augmentation des plages d'ouverture de la déchetterie avec l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Montaigu Pays-de-Serres au 1^{er} janvier 2010.

Toutefois, s'agissant d'une modification de durée de service hebdomadaire supérieure à 10 %, cette modification est considérée comme une suppression de l'emploi précédent (12h/hebdomadaire) et la création d'un nouvel emploi (17h30/hebdomadaire), ce qui nécessite la saisine préalable du Comité Technique Paritaire (CTP).

Cette instance ayant donné un avis favorable lors de sa réunion du 29 mars 2010, le Président propose donc d'adopter les décisions suivantes :

- suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial créé par délibération du 7 février 2008 (durée de service hebdomadaire de 12h) ;
- création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial dans les conditions suivantes :
 - emploi (grade) : Adjoint Technique Territorial
 - fonction : gardien de déchetterie
 - durée de travail hebdomadaire : 17.5 H
 - régime indemnitaire identique à celui en vigueur pour le Personnel Syndical
 - date d'effet : 1^{er} mai 2010 ;
- de rapporter purement et simplement la décision prise par délibération n°2009-21 du 15 décembre 2009.



*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les propositions du Président, à savoir :
 - suppression du poste d'Adjoint Technique Territorial créé par délibération du 7 février 2008 (durée de service hebdomadaire de 12h) ;
 - création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial dans les conditions suivantes :
 - emploi (grade) : Adjoint Technique Territorial
 - fonction : gardien de déchetterie
 - durée de travail hebdomadaire : 17.5 H
 - régime indemnitaire identique à celui en vigueur pour le Personnel Syndical
 - date d'effet : 1^{er} mai 2010 ;
- décide de rapporter purement et simplement la décision prise par délibération n°2009-21 du 15 décembre 2009.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 20 AVR. 2010
ET DE SA PUBLICATION LE 20 AVR. 2010
Montauban, le 20 AVR. 2010

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

Fait et délibéré le 18 avril 2010
Le Président,

Jean CAMBON

